

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2026 Envoyée le 24 avril 2026 Affichée le 24 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Véronique BOINON, Benoît BADIN, Sabine LÉOPOLD, Sylvain QUILLET, Claire MOCELLIN, Émeline SAVIGNY, Florence MEYNIER, Richard THEVIOT, Jean-Paul DE SANTIS, Mallory PELLEREJ, Éric GAUDIEZ, Aurélien LÉCART, Marie RAVEL, Lionel COURRIER, Claude CATHELIN, Solange GENIX, Florent QUAY, Oriane COSI

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTIGNANT à Philippe DA SILVA LOPES, Damien STIEFFENHOFER à Claire MOCELLIN

Absente : Monique TARDIVEL

Secrétaire de séance élue : Sabine LÉOPOLD

2026-030 – ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Rapport de Claire MOCELLIN, 6^{ème} adjointe

La Commission de la Vie Locale a étudié les demandes de subventions et établi la proposition suivante :

ASSOCIATIONS	Montants votés
Festival de La Biolle cinéma et ruralité	1 000.00 €
Communes Solidaires	500.00 €
Les amis du Meyrieu (Club)	250.00 €
Football Club Chambotte	5 200.00 €
Football club Chambotte /sub financement technicien	6 500.00 €
Sou des écoles	510.00 €
La Biolle Loisirs (section chorale)	300.00 €
Anciens Combattants	250.00 €
Amis des bêtes	300.00 €
Feux Follets	150.00 €
Atelier des Arts	8 000.00 €
Cocktail Music	1 000.00 €
Kronos	376.00 €
Ecole de Judo MIZUMI (EJM)	976.00 €
CSC CYCLO	500.00 €
	25 812.00 €

.../...

Par ailleurs, depuis la fusion avec GRAND LAC le 1^{er} janvier 2017, notre commune perçoit une allocation compensatrice à reverser aux associations subventionnées auparavant par la CCCA.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Vie Locale,
- **DÉCIDE** d'allouer les subventions indiquées dans le tableau présenté ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



**La Secrétaire de séance,
Sabine LÉOPOLD**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2026 Envoyée le 24 avril 2026 Affichée le 24 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Véronique BOINON, Benoît BADIN, Sabine LÉOPOLD, Sylvain QUILLET, Claire MOCELLIN, Émeline SAVIGNY, Florence MEYNIER, Richard THEVIOT, Jean-Paul DE SANTIS, Mallory PELLERERJ, Éric GAUDIEZ, Aurélien LÉCART, Marie RAVEL, Lionel COURRIER, Claude CATHELIN, Solange GENIX, Florent QUAY, Oriane COSI

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTIGNANT à Philippe DA SILVA LOPES, Damien STIEFFENHOFER à Claire MOCELLIN

Absente : Monique TARDIVEL

Secrétaire de séance élue : Sabine LÉOPOLD

2026-031 – INSTITUTIONS – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE MÉTROPOLÉ SAVOIE

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément aux statuts du syndicat mixte de Métropole Savoie, il convient de procéder à la désignation des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de manière à assurer la représentativité de la commune au sein de cette instance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

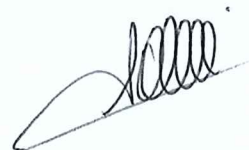
- **ÉLIT** Madame Julie NOVELLI et Monsieur Benoît BADIN en tant que délégués titulaires ;
- **ÉLIT** Madame Florence MEYNIER et Monsieur Jean-Paul DE SANTIS en tant que délégués suppléants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Sabine LÉOPOLD



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2026 Envoyée le 24 avril 2026 Affichée le 24 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Véronique BOINON, Benoît BADIN, Sabine LÉOPOLD, Sylvain QUILLET, Claire MOCELLIN, Émeline SAVIGNY, Florence MEYNIER, Richard THEVIOT, Jean-Paul DE SANTIS, Mallory PELLERER, Éric GAUDIEZ, Aurélien LÉCART, Marie RAVEL, Lionel COURRIER, Claude CATHELIN, Solange GENIX, Florent QUAY, Oriane COSI

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTAINANT à Philippe DA SILVA LOPES, Damien STIEFFENHOFER à Claire MOCELLIN

Absente : Monique TARDIVEL

Secrétaire de séance élue : Sabine LÉOPOLD

2026-032 – INSTITUTIONS – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit l'instauration d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune, composée d'un président (le Maire ou un adjoint délégué), de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Le rôle majeur de cette commission est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle indique au conseil municipal que suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional/départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROPOSE** de désigner :

Commissaires titulaires :

Guy COUDURIER
Emeline SAVIGNY
Pierre QUAY
Benoît BADIN
Jean-Louis GUIGUE

Commissaires suppléants :

Gérard DUMAS
Eric GAUDIEZ
Jean-Philippe GODARD
Florence MEYNIER
Philippe CALLOUD

.../...

Bernard GINET
Guy BOINON
Damien STIEFFENHOFER
André SERET
Jean-Pierre GINET
Marcel MAHE
Gérard BRISOUX
Nathalie DELEU
Denis BAUSSAND
Thérèse PALLAVICINI
Fabien COUDURIER

Corinne GENINI
Mireille VITTET
Oriane COSI
Eugène PENNET
Michel CALLOUD
François PERNOUD
Daniel CHAMPROY
Michel TOINET
Guy GROSJEAN
Edmond PAGET
Erick DESCHENNES

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,
Julie NOVELLI**



**La Secrétaire de séance,
Sabine LÉOPOLD**



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2026 Envoyée le 24 avril 2026 Affichée le 24 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Véronique BOINON, Benoît BADIN, Sabine LÉOPOLD, Sylvain QUILLET, Claire MOCELLIN, Émeline SAVIGNY, Florence MEYNIER, Richard THEVIOT, Jean-Paul DE SANTIS, Mallory PELLERER, Éric GAUDIEZ, Aurélien LÉCART, Marie RAVEL, Lionel COURRIER, Claude CATHELIN, Solange GENIX, Florent QUAY, Oriane COSI

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTAIGNANT à Philippe DA SILVA LOPES, Damien STIEFFENHOFER à Claire MOCELLIN

Absente : Monique TARDIVEL

Secrétaire de séance élue : Sabine LÉOPOLD

2026-033 – JEUNESSE-PÉRISCOLAIRE – CONVENTION « LIRE & FAIRE LIRE »
Rapport de Philippe DA SILVA LOPES, 1^{er} adjoint

Monsieur Philippe DA SILVA LOPES indique que « LIRE & FAIRE LIRE » est un programme national tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les structures éducatives par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans.

L'action est coordonnée sur le plan départemental par le service culturel de la Ligue de l'Enseignement – FOL73 dans l'esprit défini par les Chartes nationales de L&FL : « **Charte du bénévole** » et « **Charte de la structure éducative** » jointes en annexes.

Depuis le 02 novembre 2025, les élèves de l'école de La Biolle bénéficient de ce programme pendant le temps périscolaire.

À ce titre, Monsieur Philippe DA SILVA LOPES propose de régulariser ce dossier en signant la convention « LIRE & FAIRE LIRE » entre la ligue de l'enseignement FOL73 et la Commune de La Biolle.

Également, il propose un soutien financier à hauteur de 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** l'attribution de la subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention « LIRE & FAIRE LIRE » ainsi que tout document afférent,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Sabine LÉOPOLD



COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 À 20H00

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2026 Envoyée le 24 avril 2026 Affichée le 24 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Véronique BOINON, Benoît BADIN, Sabine LÉOPOLD, Sylvain QUILLET, Claire MOCELLIN, Émeline SAVIGNY, Florence MEYNIER, Richard THEVIOT, Jean-Paul DE SANTIS, Mallory PELLEREJ, Éric GAUDIEZ, Aurélien LÉCART, Marie RAVEL, Lionel COURRIER, Claude CATHELIN, Solange GENIX, Florent QUAY, Orianne COSI

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTAIGNANT à Philippe DA SILVA LOPES, Damien STIEFFENHOFER à Claire MOCELLIN

Absente : Monique TARDIVEL

Secrétaire de séance élue : Sabine LÉOPOLD

RAPPORT DE DÉLÉGATION (décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT)
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

DÉCISION N° 2026-029 CONCESSION D'USAGE TEMPORAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL À LA FAMILLE MARX (renouvellement)

Il est accordé à M. et Mme MARX une concession d'usage temporaire du logement communal situé 492 rue de l'Ébène – 73410 La Biolle, d'une surface d'environ 100 m².

La concession prend effet le 25 avril 2026 et prendra fin de plein droit le 24 juin 2026, sans faculté de prorogation. Les occupants s'engagent à libérer les lieux à cette date.

La redevance est fixée à 450,00 €, toutes charges comprises, payable mensuellement.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'usage des délégations données au Maire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Julie NOVELLI



La Secrétaire de séance,
Sabine LÉOPOLD

